



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 383

Texte de la question

DÉTENTION DU CAPORAL GILAD SHALIT

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Kossowski. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et européennes. ("*Guéant ! Guéant !*" *sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

Le 25 juin 2006, un commando palestinien du Hamas attaquait un poste militaire israélien, tuant deux soldats et en capturant un troisième, le caporal Gilad Shalit. Depuis cette date, cet homme âgé d'une vingtaine d'année est détenu par ses ravisseurs quelque part, semble-t-il dans la bande de Gaza. La seule trace de vie dont nous disposons est un message qu'il a pu adresser à ses parents et aux autorités israéliennes. Je tiens à souligner que ce soldat a la double nationalité franco-israélienne et que ses parents sont originaires de notre pays.

Au même titre que la situation insupportable d'Ingrid Betancourt, nous avons le devoir de ne pas passer sous silence cette captivité. Notre diplomatie doit agir afin d'obtenir la libération de notre compatriote. Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais, au nom du bureau du groupe d'amitié France-Israël unanime, que vous éclairiez la représentation nationale sur ce que la France entreprend ou peut entreprendre, en concertation avec Israël et les autorités palestiniennes, en particulier avec le président Abbas, pour que le caporal Shalit puisse rapidement retrouver les siens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur Kossowski, vous avez attiré l'attention de la diplomatie française...

M. François Hollande. Elle est où, la diplomatie française ?

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. ...sur la situation du caporal Gilad Shalit, et je vous en remercie. Nous sommes très attentifs au sort de tous les détenus, et particulièrement de celui-ci puisqu'il possède aussi la nationalité française, comme vous l'avez rappelé. Depuis son enlèvement, en juin 2006, il ne s'est pas déroulé une seule rencontre avec les autorités israéliennes ou palestiniennes, avec les pays de la région ou avec tout autre interlocuteur susceptible d'intervenir - y compris la Russie et le Qatar, qui entretiennent des relations avec le Hamas - sans que nous prononcions son nom et nous enquérions de son sort.

Le Président de la République a reçu sa famille en juillet 2007, comme je l'ai fait en septembre, et nous évoquerons à nouveau son sort lors de notre visite en Israël et dans les territoires palestiniens les 15 et 16 février prochains. Cela, naturellement, ne suffira pas. Nous devons trouver les moyens d'une médiation, car nous devons bien sûr rester attentifs à tout ce qui pourrait mettre sa vie en péril. Hélas, vous savez combien cela est délicat dans la bande de Gaza, surtout pour quiconque n'entretient pas de relations avec le Hamas. Mais notre diplomatie explore également d'autres chemins, et vous permettrez que je n'en dise pas plus.

M. Julien Dray. Les chemins de Damas ?

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. Soyez sûrs que, à tous les niveaux, comme nous le pouvons et de façon acharnée, nous nous intéressons au sort du caporal Gilad Shalit et réclamons sa libération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 383

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 février 2008